

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

ARRONDISSEMENT

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 12 Décembre 1990 19

Objet :

Médecine du  
Travail

L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix  
et le douze Décembre

à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Herve de FONTMICHEL

9012/20

Présents : MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES  
ou DE FONTMICHEL, DELORENZO, DEMICHELIS, DUHALDE,  
Représentés GIANOTTI, GINESY, GRIBALDO, GRIFFA, GUIGONIS, MARY,  
LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MURRIS, PASCAL, PAPI  
SPINELLI, THAON, ZORRO, MMme BELLON, BOURRIER,  
PECQUEUR, SARAMITO, SOMARIA.

Le Président indique qu'en fonction du Décret N° 85-603 du 10 Juin 1985, le Syndicat est tenu de faire effectuer un suivi médical pour l'ensemble de son personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a mis en place un Service de Médecine Professionnelle et de Prévention remplissant l'intégralité des obligations des collectivités.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) Décide de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour gérer le Service de Médecine Professionnelle et de Prévention de l'Ecole.
- 2) Autorise le Président à signer la-dite convention.
- 3) de prévoir les dépenses au prochain budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Le Président  
Hervé de FONTMICHEL

